



UTG - CGT

Service de l'état

le Secrétaire Général

CAHIER DE REVENDICATIONS

L'UTG/CGT des services de l'état porte en préambule, le fait qu'il ait interpellé la direction Générale de l'Administration à maintes reprises sans réponse ou sans prise en compte de la profondeur des situations.

L'UTG/CGT dénonce l'attitude méprisante et malveillante de certains directeurs ou chefs de services à l'égard du personnel.

L'UTG/CGT RECLAME L'ARRÊT DE LA MALTRAITANCE ADMINISTRATIVE par :

- 1- Un audit administratif et financier sur OSE
- 2- Le respect de la loi, du règlement intérieur et des instances représentatives du personnel
 - Constructions, déménagements et réorganisations avec consultation des instances.
- 3- La clarification de la situation du Parc Routier :
 - Les moyens matériels, humains,
 - L'organisation du service,
 - La gestion des OPA,
 - Un meilleur suivi RH.

L'UTG/CGT RECLAME L'ARRÊT DE LA MALTRAITANCE ADMINISTRATIVE pour :

- 4 - L'exploitation
 - Le paiement de l'heure de nuit de 06h00 à 7h00,
 - Le renforcement des effectifs,
 - La mise en place de formations
 - Le respect du protocole d'accord signé en juillet 2023.
- 5 – Le SERVICE INFORMATIQUE, le CSPI et le SERVICE DES ÉTRANGERS
 - La mise en conformité sanitaire et sécuritaire de leurs locaux,
 - Le renforcement des effectifs,
 - La mise en place de formations,
 - L'arrêt de la précarisation de l'emploi,
 - L'arrêt d'un management autoritaire et infantilisant.
- 6 - Le CTRS
 - L'augmentation des effectifs,
 - L'arrêt des pressions hiérarchique,
 - Le placement de ce service auprès du Préfet et une réorganisation de leurs missions
- 7 - Les Ressources Humaines
 - L'arrêt de la précarisation de l'emploi avec un recours massif aux contractuels et vacataires.
 - Priorisation à l'embauche locale ou montée en compétence.
 - L'arrêt des sanctions administratives déguisées sur le CIA.
 - L'arrêt des promotions arbitraires.

RECEVÉ
BUREAU DU CABINET
05/06.2024.....

8 - La mise en conformité sur l'hygiène, la sécurité, l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite de l'ensemble des bâtiments de l'état.